



BR

2026-77

République Française

COMMUNE DE MOURMELON LE PETIT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2026

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	15
Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	12
Nombre de membres ayant délibéré :	15

Séance à 19h00

Sous la présidence de Mme Régine BROUARD, Maire

L'an deux mille vingt-six, le 14 septembre 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Mourmelon-Le-Petit, régulièrement convoqué le 08 septembre 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle mariage / conseil de la Salle Associative du Petit Mourmelon, sous la Présidence de Mme Régine BROUARD, Maire.

Présents : M. Christian HAAS - Mme Marie-Claude SIMON – Mme Caroline LEGROS GOMES SILVA – M. Reynald DEVYNCK – M. Grégory HELLEBUYCK – Mme Aline SIMON – Mme Amélie ALAIME – M. Marc DAUPHIN – M. Cédric CHEVALIER – M. Hervé WEBER.

Absents excusés : M. Thierry BALLOIR ayant donné pouvoir à Mme Marie-Claude SIMON – Mme Nathalie COULON ayant donné pouvoir à Mme Aline SIMON – M. Philippe FILIPIAK ayant donné pouvoir à Mme Anne LOUIS.

Le Conseil municipal désigne, à l'unanimité, M. Grégory HELLEBUYCK en qualité de secrétaire de séance.

Délibération n° 2026-77 : Création d'une commission chargée de l'élaboration et du suivi du PCS (Plans communaux de sauvegarde)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L. 2121-21 et L. 2121-22,

Considérant la possibilité de former des commissions de travail chargées d'étudier les questions soumises au Conseil municipal, de formuler des avis mais qui ne disposent d'aucun pouvoir décisionnel,

Considérant l'utilité de former une commission chargée de l'élaboration, de la mise à jour et du suivi du Plan Communal de Sauvegarde (PCS),

Considérant la possibilité de décider de ne pas procéder au scrutin secret pour la nomination des membres,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Former la commission PCS chargée d'étudier et de suivre les dossiers relatifs :
 - o À l'élaboration et à la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS),
 - o À l'identification des risques présents sur le territoire communal,
 - o À la préparation et à l'organisation des mesures de sauvegarde et de protection de la population,
 - o À la mise à jour des moyens humains, matériels et des contacts nécessaires en cas d'événement,

o À la préparation des actions d'information et de sensibilisation de la population,
o Et plus généralement à toute question relative à la prévention des risques et à la sauvegarde de la population.

- De ne pas procéder à une nomination au scrutin secret pour la nomination des membres.
- De nommer comme membres les Conseillers suivants :
 - o Président de droit : Mme Régine BROUARD
- Vice-Président : M. Christian HAAS
- Membres : M. Philippe FILIPIAK
Mme Amélie ALAIME

Fait à MOURMELON LE PETIT 15 SEPTEMBRE 2026

Le Maire,
Régine BROUARD

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture
Le 15 SEPTEMBRE 2026
Et de la publication, 15 SEPTEMBRE 2026
Le Maire
Régine BROUARD

